



PROCÈS VERBAL de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026

Nombre de conseillers

Date de convocation : 29 mai 2026

En exercice 23

Présents..... 21

Date d'affichage : 8 juin 2026

Votants 23

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MATTON.

Présents : Bruno MATTON, LEFEBVRE Caroline, DELAPLACE Jérôme, RACINE Gervaise, CALTOT Bertrand, DALLE Sophie, MENARD Stéphane, COLAS Karine, AUBERT Frédéric, JOUR Bernadette, MOITRISSIER Nicolas, BLONDEL Isabelle, CHEVALIER Angélique, GILLE-EMO Robin, BEY Nathalie, COLLE Bruno, AUDRAN Gwenaël, FERCOQ Philippe, SAUNIER Aurélia, COTE Fabrice, MARTIN Hélène

Absents excusés : GUILBERT Pascal donne pouvoir à BLONDEL Isabelle, HAVARD Fabienne donne pouvoir à BEY Nathalie,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme Gervaise RACINE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Christine PIFFETEAU, Directrice Générale des Services qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

M. Bruno MATTON demande si des observations sont à apporter au Procès-verbal de la séance du 27 avril 2026. Le procès-verbal du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

M. Bruno MATTON apporte les réponses aux questions soulevées lors de la précédente séance :

➤ **Quelle(s) solutions est/sont envisagée(s) pour pallier les départs de médecins ?**

Bruno MATTON informe que des rencontres sont prévues avec les médecins en poste. Une communication sur les supports de la commune et la presse sera réalisée.

➤ **Problème du goudron dans la cour de l'école :**

Jérôme DELAPLACE indique qu'il va être essayé la mise en place de bandes abrasives si celles-ci ne fonctionnent pas, un repiquage devra être réalisé. Celui-ci ne pourra intervenir qu'aux vacances d'été.

➤ **Demande de Philippe FERCOQ concernant la capacité de désendettement de la commune :**

Bruno MATTON informe que la trésorière principale d'Yvetôt Mme HENRY ainsi que le conseiller financier M. LUCAS ont été reçus.

Bruno MATTON passe la parole à Bernadette JOUR qui explique à l'assemblée le résultat de cette rencontre et notamment la notion de « capacité de désendettement de la commune » qui est cette année de 8 ans. Cela ne signifie pas qu'il faut 8 ans pour que la commune ait remboursé tous ses emprunts mais que si on utilise l'épargne brut en totalité, il faudrait 8 ans. L'épargne brute étant la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement. Il est évident que si les charges restent stables mais que les produits diminuent ou augmentent, ce ratio varie d'un exercice à un autre. Le seuil critique est situé entre 10 et 12 ans. La situation aujourd'hui fait qu'il faut rester vigilant pour éviter des tensions futures.

➤ **Demande de Philippe FERCOQ sur le nombre de pièces d'identité réalisées à Yerville :**

Bruno MATTON donne les chiffres suivants :

En 2024, ont été délivrés : 1 775 cartes d'identité et 990 passeports

En 2025, ont été délivrés : 1 367 cartes d'identité et 703 passeports

➤ **Précisions demandées sur la formation PSC1 des animateurs et ATSEM :**

Bruno MATTON confirme que les animateurs possèdent le PSC1 et qu'il est valide. 1 ATSEM n'a pas pu se rendre à la formation mais la régularisation est en cours.

A chaque recrutement d'animateurs, leur honorabilité est vérifiée auprès du Ministère Jeunesse et Sports.

➤ **Point sur le chien non tenu en laisse au parc aux daims :**

Un courrier a été adressé à la propriétaire afin de vérifier la situation de l'animal.

➤ **Question relative à la jauge de la Salle Champlain :**

En 1980, Une première commission de sécurité a fixé la jauge à 800 personnes. Un changement de catégorie étant intervenu entre temps, a passé la jauge à 200 personnes. Il va être évoqué avec le SIVOSS propriétaire du bâtiment, la possibilité de modifier la catégorie lors de la prochaine visite de la commission de sécurité afin d'en augmenter la jauge.

Arrivés de M. Stéphane MENARD et Mme Angélique CHEVALIER à 19h20.

Elections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

Monsieur le maire informe que le décret N°2026-31 du 21 avril 2026 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui se dérouleront le dimanche 27 septembre prochain. Ces élections vont permettre de renouveler la moitié du Sénat. Ces élections ont lieu au suffrage universel indirect par un collège d'environ 160 000 grands électeurs, dont une partie sont élue au sein de certains conseils municipaux. Pour la commune de Yerville, 7 délégués titulaires doivent être désignés ainsi que 4 suppléants.

Pour les communes de 1 000 à 9 000 habitants « l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ». Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le maire présente les listes candidates : la liste « Un nouveau Yerville » et la liste présentée par Mme Aurélia SAUNIER ;

Le bureau de vote est constitué de Mme Caroline LEFEBVRE : secrétaire

Et des assesseurs pris parmi les conseillers les 2 plus âgés et les 2 plus jeunes : Bernadette JOUR et Gervaise JOUR ; Robin GILLE-EMO et Hélène MARTIN ;

Le scrutin se déroule à bulletin secret

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

La liste « Un nouveau Yerville » obtient : 19 voix

La liste présentée par Aurélia SAUNIER obtient : 4 voix

Compte tenu du calcul applicable à la représentation proportionnelle,

- La liste « Un nouveau Yerville » obtient 6 délégués titulaires et 4 délégués suppléants : Bruno MATTON, Caroline LEFEBVRE, Jérôme DELAPLACE, Gervaise RACINE, Bertrand CALTOT, Sophie DALLE, Stéphane MENARD, Karine COLAS, Frédéric AUBERT, Bernadette JOUR,
- La liste présentée par Aurélia SAUNIER obtient 1 délégué : Aurélia SAUNIER

Le point à l'ordre du jour relatif à la répartition du boni de clôture de l'association CRJS est reporté dans l'attente de précisions de la Préfecture.

D2026-26 Attribution des subventions 2026

Le conseil municipal sur proposition de la commission des finances réunit en date du 5 mai 2026 et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité les subventions pour l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Demande 2026
Amicale du personnel	7 300,00
Anciens combattants	460,00
Association de la Roue Cachoise et européenne	800,00
Association tir Yerville et sa région	300,00
Association yervillaise des coureurs du Dimanche	500,00
Basket	2 000,00
Bibliothèque pour tous	1 500,00
Boxe américaine	1 700,00
Bridge club de Yerville	150,00
Comité de jumelage	1 000,00
Comité des Lilas	500,00
Coopérative Groupe Scolaire	13 000,00
Foire aux bestiaux	1 000,00
Gincaux	400,00
Jeunes agriculteurs	200,00
Karaté club yervillais	1 000,00
Livre mon ami	400,00
LUDINOUE	110,00
Parents d'élèves	300,00
Pétanque yervillaise	110,00
Petit Ange Dylan	150,00
Sapeurs-pompiers	780,00
Sport Mécanique Amateurs	1 500,00
Sympa Gym	200,00
Un brin de souvenir	200,00
VOCEE	200,00
Yerville Associatif Animations	3 000,00
Yerville danse	110,00
Yerville Football club	4 500,00
Yerville Team Cyclisme	1 000,00
Yerville tennis club	5 000,00
Ymage'In the box	200,00
	50 870,00

D2026-27 Autorisation de signature de la convention LUDINOUE

Monsieur le maire informe l'assemblée d'une demande de mise à disposition d'un local par l'association « LUDINOUE » dans le cadre de leurs activités professionnelles d'assistantes maternelles.

L'association LUDINOU a pour objectif de favoriser l'éveil et le développement des enfants de moins de 3 ans mais également éviter l'isolement des assistantes maternelles en créant un réseau actif.

- Organisation d'ateliers d'éveils, organisations de sorties pédagogiques, intervention de professionnels tels que psychomotricienne, organisation de temps festifs.

Monsieur le maire précise que le local sera occupé environ 32h/mois les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 11h30 y compris les vacances scolaires. Il propose de mettre à disposition l'ancien local de la trésorerie moyennant une location annuelle de 12€/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **FIXE** à l'unanimité (*Mme Karine COLAS, Présidente de l'association n'a pas pris part au vote*) à **12€/an** le loyer du local mis à disposition de l'association LUDINOU, **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ladite convention.

D2026-28 Autorisation de signature de la convention SIVOSS

Monsieur le maire informe l'assemblée que le SIVOSS occupe depuis de nombreuses années suite à négociation avec la commune de Yerville, un local à titre gracieux. Toutefois, compte tenu de l'augmentation des charges d'électricité, d'eau et d'entretien notamment, il est proposé de demander à ce syndicat, le paiement d'un loyer mensuel. Celui-ci pourrait être fixé à 250€/mois.

Philippe FERCOQ fait observer que le montant du loyer paraît assez important. Il rappelle toutefois, que la participation au transport scolaire est calculée en fonction du nombre de collégiens bien que les yervillais ne l'utilisent pas. Aussi, en contrepartie les salles étaient mises à disposition gracieusement. Ce qui n'est plus le cas.

Bruno MATTON précise que lors de la réunion du SIVOSS, il a été « tiré à boulet rouge » sur la commune de Yerville. Pourtant, un employé a entretenu depuis janvier, les alentours des bâtiments du SIVOSS avec le matériel de la commune et cela sans contrepartie financière puisqu'aucune convention n'a été signée pour préciser les modalités de cette mise à disposition. Il indique également que le SIVOSS souhaite que tout soit remis à plat et notamment la mise à disposition des salles aux associations yervillaises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 3 abstentions **FIXE** le montant du loyer à 250€/mois. Toutefois, dans un souci de bonne entente, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le maire à entreprendre avec le SIVOSS, les négociations qu'il jugera utiles.

D2026-29 Création de postes d'adjoint d'animation pour accroissement saisonnier d'activités

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Compte tenu des périodes de vacances scolaires couvrant les périodes suivantes : juillet, toussaint, Noël, vacances d'hiver et de printemps, il convient de créer quinze emplois non permanents pour un

accroissement saisonnier d'activité à temps non complet dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique pour assurer l'animation des centres de loisirs organisée sur ces périodes.

Aussi, Monsieur le maire propose de créer 15 postes d'emploi non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet pour couvrir le besoin d'animateurs sur les périodes des vacances scolaires couvrant la période du 6 juillet 2026 au 30 juin 2027.

Philippe FERCOQ demande si une ouverture est envisagée sur la période de Noël

Caroline LEFEBVRE indique que cela n'est pas d'actualité.

Aurélia SAUNIE demande si un saisonnier est prévu pour la période estivale.

Jérôme DELAPLACE indique qu'un saisonnier a déjà été recruté en mai.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** la création de 15 postes d'adjoints d'animation pour la période du 6 juillet au 30 juin 2027.

D2026-30 Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE)

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la commission de contrôle des listes électorales est une instance locale chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Sa composition est encadrée par la loi afin de garantir la neutralité et l'impartialité du processus électoral. A l'issue du renouvellement général de mars 2026, la composition des commissions de contrôle des listes électorales a été modifiée par la loi N°2025-44 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion sociale et la parité.

La composition de cette commission dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal. Par ailleurs, la durée du mandat des membres de la CCLE est désormais de 6 ans au lieu de 3. La commission se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant le scrutin, et, en tout état de cause, au moins une fois par an.

Les réunions sont publiques. Ainsi, si deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal il convient de désigner : - 3 conseillers de la liste majoritaire pris dans l'ordre du tableau et 2 conseillers de l'autre liste pris dans l'ordre du tableau.

La nomination de suppléants n'est pas obligatoire mais vivement conseillée afin de fiabiliser la pérennité de la commission de contrôle. Ne peuvent siéger Le maire, les adjoints ayant reçu délégation ainsi que les conseillers municipaux disposant d'une délégation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** qu'au titre de l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations, **PROCEDE** à l'élection des représentants du conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales, **DESIGNE** les personnes suivantes :

Liste majoritaire : Nathalie BEY, Bruno COLLE, Bernadette JOUR ; Suppléants : Frédéric AUBERT, Karine COLAS

Liste du groupe d'opposition : Aurélia SAUNIER, Philippe FERCOQ, Suppléant : Hélène MARTIN

D2026-31 Désignation des membres à la commission communale des impôts directs (CCID)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1650,

Considérant que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée de neuf membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, et huit commissaires dans les communes de plus de 2000 habitants,

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Régional/Départemental de Seine-Maritime sur deux listes de seize contribuables dressées par le conseil municipal,

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à permettre une représentation équitable des personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et à la cotisation foncière des entreprises,

Considérant que la durée du mandat des commissaires de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal,

Le Conseil municipal, à l'unanimité **DRESSE** la liste de contribuables proposés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Anne-Marie SAVALLE-BAPAUME	Fatima ANTUNES
Jacques TABARY	Evelyne LEFEBVRE
Alain LAGNEL	Francis AVENEL
Hervé NEUFVILLE	Denis JEANNE
Marie-France DEMARET	Alain GEE
Bernadette JOUR	Patrick MONTIER
Sébastien HENROT	Sylvie BONS
Christine BEUX	Phillipe LATTELAIS
Jean-Paul HEROUART	Nathalie RIBET
Maxime LESECQ	Jean EMO
Annick COTE	Jean-Paul BOISSOUT
Patrice LEMASSON	Julien CHAPUIS
Claude SOUDE	Christian DEVAUX
Didier HIS	Marie ROULIER
Pascal FLEURY	Sarah DRY
Laurent TAVELET	Nicolas THABURET

CHARGE Monsieur le maire de transmettre la présente délibération ainsi que la liste nominative complète au Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques de Seine-Maritime pour nomination définitive

D2026-32 Organisation des accueils de loisirs et mini-camps « Eté 2026 »

Monsieur le maire informe l'assemblée que sur proposition de la commission des Finances du 6 mai 2026, une augmentation de 2€ et un tarif unique pour les communes de la communauté de communes et les communes extérieures sont proposés pour l'accueil de loisirs « été 2026 ».

Monsieur le maire présente le programme des différentes activités et sorties prévues durant l'été. Il décrit notamment le séjour en Yourtes qui sera proposé au public le plus jeune.

Monsieur le maire propose également d'augmenter la gratification accordée aux stagiaires BAFA de 10€ ; celles-ci n'ayant pas subi d'augmentation depuis de nombreuses années. Ainsi, la gratification passerait de 30€/jour de centre de loisirs à 40€/jour et de 35€/jour à 45€ par journée d'encadrement de mini-camps. Le versement d'une prime de 70€ par semaine étant conservée pour le surveillant de baignade des mini-camps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité les tarifs des accueils de loisirs et mini-camps « été 2026 » tels que présentés ci-dessous, **FIXE** la gratification à **40€/jour** d'accueil de loisirs et **45€/jour** d'encadrement de mini-camps et une prime de 70€ par semaine pour le surveillant de baignade des mini-camps.

Accueil de loisirs « été 2026 » :

	TARIFS YERVILLE			TARIFS AUTRES		
	PLEIN TARIF	QUOTIENT FAMILIAL 0 – 381 €	QUOTIENT FAMILIAL 382 – 610 €	PLEIN TARIF	QUOTIENT FAMILIAL 0 – 381 €	QUOTIENT FAMILIAL 382 – 610 €
DU 06 AU 10 JUILLET	52€	44€	47€	85€	72€	77€
DU 15 AU 17 JUILLET	31€	26€	28€	55€	47€	50€
DU 20 AU 24 JUILLET	52€	44€	47€	85€	72€	77€
DU 27 AU 31 JUILLET	52€	44€	47€	85€	72€	77€
RÉDUCTION ABSENCE JOURNÉE A partir de 3 jours d'absence avec certificat médical	-10€			-15€		

Il **PRECISE** également que les centres de loisirs seront implantés et encadrés de la façon suivante :

3-7 ans (petite section au CP) : Jean d'Ormesson
7-11 ans (CE1 au CM2) : Ecole Jules Guéville

Directrice Claire THAREL
Directrice Lorine ELIE

Mini-camps « Été 2026 »

	TARIFS YERVILLE			TARIFS EXTERIEURS		
	Plein tarif	Quotient familial 0-381€	Quotient familial 382-610€	Plein tarif	Quotient familial 0-381€	Quotient familial 382-610€
Du 6 au 10 juillet Camp 4 ^{ème} -3 ^{ème} et 2 ^{nde}	166,00 €	141,00 €	149,00 €	230,00 €	196,00	207,00 €
Du 13 au 17 juillet Camp 6 ^{ème} -5 ^{ème}	166,00€	141,00 €	149,00 €	230,00 €	196,00 €	207,00 €
DU 20 au 24 juillet CAMP CP-CE1-CE2	150,00 €	128,00 €	135,00 €	220,00 €	1187,00 €	198,00 €
Du 27 au 31 juillet CAMP CM1-CM2	150,00 €	128,00 €	135,00 €	220,00 €	187,00 €	198,00 €

Monsieur le maire précise qu'une subvention de fonctionnement sera sollicitée auprès du Conseil départemental ainsi qu'auprès de la CAF pour l'attribution de la prestation de services par journées enfants.

Il propose d'accepter l'encaissement de chèques-vacances. Le remboursement sera directement versé sur le compte de la commune. La prise en charge des frais de commission fixés à 2% seront pris en charge par la commune. En contrepartie les familles payants avec les chèques vacances ne se verront pas attribuer l'aide financière de la commune correspondant au 10 ou 15% de déduction.

Bruno MATTON expose les activités prévues durant le mois de juillet et notamment l'accueil en Yourtes pour les plus jeunes. Il explique également la modification de tarification ; un tarif unique étant appliqué pour les communes de la communauté de communes et les extérieurs. Il indique également que le coût des séjours est de 11 026€ dont 50% uniquement pour le transport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité les tarifs des accueils de loisirs et mini-camp pour l'été 2026.

D2026-33 Tarifs Accueil de loisirs du mercredi, garderie et cantine Année 2026-2027

Afin de lancer les inscriptions aux accueils de loisirs et périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027, Monsieur le maire propose de définir l'organisation et les tarifs des accueils de loisirs du mercredi, de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire pour l'année 2026-2027.

Sur proposition de la commission Finances, il propose de conserver les tarifs de l'année précédente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **FIXE** l'organisation et les tarifs de la façon suivante :

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

	Plein tarif	Quotient familial 0-384	Quotient familial 385-610
Yerville	14 €	11 €	12 €
Comcom	23 €	20 €	21 €

La garderie du mercredi est ouverte de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30.

GARDERIE PERISCOLAIRE		
Tarif par 1/2 heure (toute 1/2 heure commencée sera due)		
Plein tarif	Quotient familial 0-384	Quotient familial 385-610
1 €	0,85 €	0,90 €

Le goûter du soir fourni par l'accueil périscolaire est fixé à **1€**.

- ✓ Tarif unique de 5€ la demi-heure en dépassement d'horaire.
- ✓ Tarif unique de 5€ pour les familles n'ayant pas réservé dans les délais fixés par le règlement.

CANTINE			
Elève de maternelle	Quotient familial	Tranche 1 0-384	0,80 €
	Quotient familial	Tranche 2 385-959	0,95 €
	Quotient familial	Tranche 3 >960	3,10 €
Elève de primaire	Quotient familial	Tranche 1 0-384	0,95 €
	Quotient familial	Tranche 2 385-959	1,10 €
	Quotient familial	Tranche 3 >960	3,50 €
Adulte	5,20 €		

Une adhésion de **2€** est obligatoire facturée une fois dans l'année pour les activités proposées sur le temps méridien.

- ✓ Tarif unique de 5.20€ le repas pour les familles n'ayant pas réservé dans les délais fixés par le règlement

D2026-34 Tarifs sorties famille

Monsieur le maire informe l'assemblée que le service « Famille » de l'Espace Delahaye propose d'organiser deux sorties :

- Le samedi 13 juin au parc du Bocasse en covoiturage
- Le vendredi 10 juillet à Rueil Malmaison pour l'enregistrement de l'émission « La France a un incroyable talent » en transport bus
- Les tarifs proposés sont les suivants :
 - Pour le 13 juin : Habitants yervillais : Adulte 12€ Enfant 8€ ; Habitants communauté de communes Plateau de Caux : Adulte 24€ Enfant 15€
 - Pour le 10 juillet : 16€ pour les yervillais ; 25€ pour les hors commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** les tarifs « sorties famille » tels que proposés ci-dessus.

D2026-35 Chantier jeunes 2026

Monsieur le maire informe l'assemblée que depuis plusieurs années, la commune propose la mise en place d'un chantier jeune au mois de juillet. Celui-ci organisé par le centre d'animation social permet à 16 jeunes, issus en priorité de la commune de Yerville, âgés de 14 à 17 ans, de réaliser des activités valorisantes d'utilité collective en lien avec le respect de l'environnement et différents lieux de vie sur la commune.

Les objectifs de ce chantier sont les suivants :

- ✓ Participer à une action concrète valorisante individuellement et socialement en s'initiant à des techniques de travail
- ✓ Favoriser une première immersion dans le monde du travail
- ✓ Responsabiliser les jeunes
- ✓ Valoriser l'environnement rural, sensibiliser les jeunes au respect de leur lieu de vie
- ✓ Permettre la reconnaissance de leur travail par les habitants.

Habituellement, le centre d'animation social organise le chantier jeunes, l'encadrement est réalisé par l'équipe technique et le CCAS verse une gratification de 100€/jeune afin de les récompenser de leur engagement.

Monsieur le maire propose qu'à partir de cette année, la commune prenne en charge le versement de cette gratification et non plus le CCAS qui a plutôt vocation à instruire les demandes d'aide social. Il propose également de maintenir le montant de la gratification à 100€/jeune.

Aurélia SAUNIER demande quelles sont les missions organisées ?

Jérôme DELAPLACE indique que le chantier aura pour mission l'entretien et la peinture du terrain de foot.

Aurélia SAUNIER demande s'il est possible de changer le lieu d'intervention car ce site est tous les ans concerné par les mêmes missions. De même, serait-il possible que l'encadrement soit porté par un animateur plutôt qu'un agent des services techniques ?

Jérôme DELAPLACE précise qu'une réflexion va être menée sur d'autres missions à confier au chantier jeunes comme par exemple du nettoyage urbain. Il propose de recueillir toutes les suggestions dans la mesure où la sécurité des jeunes pourra être assurée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** l'organisation du chantier jeunes pour 2026, **FIXE** la gratification à 100€/jeune.

D2026-36 Clôture des régies pour « l'accueil de loisirs sans hébergement » et « participations aux activités culturelles »

Monsieur le maire informe l'assemblée que les régies « Accueil de loisirs sans hébergement » et « Participations aux activités culturelles » ne sont plus fonctionnelles depuis 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R. 1617-1 à R. 1617-18,

Vu l'article L. 315-17 du code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article L. 6143-7 du code de la santé publique,

Vu le décret N°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance N°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 30 juin 1997 portant création d'une régie recettes pour « l'accueil de loisirs sans hébergement » et en date du 5 juillet 2001, instaurant une régie de recettes en vue de l'encaissement des participations aux activités culturelles communales.

Considérant que ces deux régies ne sont plus nécessaires et sur avis du comptable public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de supprimer les régies « Accueil de loisirs sans hébergement » et « participations aux activités culturelles », **DECIDE** de mettre fin aux fonctions des régisseurs de ces deux régies.

D2026-37 Tarifs EMASY 2026-2027

Monsieur le maire informe l'assemblée que les réinscriptions à l'école municipale des Arts de la Scène vont débuter durant la semaine du 21 au 27 juin 2026. Les nouvelles inscriptions se feront fin août 2026. Pour cela, il convient de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 des activités : cirque, danse, dessin peinture, musique et théâtre. Il est proposé les tarifs suivants :

Art du Cirque

	Yerville				CCPDDY / SIVOSS			Autres communes		
	Durée	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Mensuel	Trimestriel	Annuel
Baby cirque 4/6 ans	0h45	13€	39€	117€	15€	45€	135€	17€	51€	153€
7/12 ans	1h	16€	48€	144€	18€	54€	162€	20€	60€	180€
A partir de 13 ans	1h	21€	63€	189€	23€	69€	207€	24€	72€	216€

Un stage de cirque est organisé au mois de juillet 2026. Les tarifs proposés sont les suivants :

Semaine du 13 au 17 juillet 2026

- Tarif pour les 6 ans et plus : 50€ le stage
- Tarif pour les maternelles : 25€ le stage

DANSE

	YERVILLE			CCPDDY / SIVOSS				Hors communes		
	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Mensuel	Trimestriel	Annuel	

ENFANTS	Formule 1 (45min / 1h)	14€	42€	126€	15€	45€	135€	18€	54€	162€
	Formule 2 (1h30 à 2h30)	25€	75€	225€	26€	78€	234€	29€	87€	261€
	Formule 3 (au-delà de 2h30)	30€	90€	270€	44€	132€	396€	50€	150€	450€
		Mensuel	Trimestriel	Annuel	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Mensuel	Trimestriel	Annuel
ADULTES	Formule 1 (1h)	20€	60€	180€	21€	63€	189€	24€	72€	216€
	Formule 2 (1h30 à 2h30)	30€	90€	270€	31€	93€	279€	34€	102€	306€
	Formule 3 (au-delà de 2h30)	46€	138€	414€	48€	144€	432€	53€	159€	477€

DESSIN/PEINTURE

		Yerville			CCPDDY/SIVOSS			Autres communes		
	Durée	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Mensuel	Trimestriel	Annuel
Enfants	2h	18€	54€	162€	20€	60€	180€	23€	69€	207€
Adultes	2h	20€	60€	180€	22€	66€	198€	27€	81€	243€

MUSIQUE

		Yerville			CCPDDY/SIVOSS			Autres communes		
	Durée	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Mensuel	Trimestriel	Annuel
Jardin musical / Découverte musicale	0h45	11€	33€	99€	13€	39€	117€	16€	48€	144€

Instrument et formation musicale	1h30	46€	138€	414€	54€	162€	486€	90€	270€	810€
Instrument seul	0h45	47€	141€	423€	56€	168€	504€	92€	276€	828€

THEATRE

		Yerville			CCPDDY/SIVOSS			Autres communes		
	Durée	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Mensuel	Trimestriel	Annuel
Ado jusqu'à 17 ans	2h	44€	132€	396€	46€	138€	414€	53€	159€	477€
Adultes à partir de 18 ans	2h	46€	138€	414€	48€	144€	432€	54€	162€	486€

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu l'avis de la commission Cadre de vie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** :

- La reconduction pour l'année scolaire 2026-2027, des différents intervenants à titre contractuel, **DIT** que la durée de travail de chaque intervenant sera fixé en fonction du nombre d'élèves inscrits dans chaque activité, et que ceux-ci seront rémunérés sur la base du grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique, à l'indice correspondant à leur qualification et leur ancienneté,
- Les tarifs ci-dessus pour les activités musique, danse, théâtre, arts du cirque et peinture/dessin
- Les tarifs du stage cirque organisé la semaine du 13 au 17 juillet 2026,
- L'adhésion au dispositif « Pass Jeunes 76 »
- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter les subventions afférentes à ce dispositif

QUESTIONS DIVERSES

1. Où en sont les expertises sur le bâtiment Jacque Lemery ? Avez-vous pris une décision quant à son devenir ?

Réponse : Le rapport d'expertise fait apparaître un coût de travaux estimé à 800 000€HT.

Des devis ont été demandés auprès d'entreprises de maçonnerie tel que la SYMA (reprise des linteaux de fenêtres et du grenier, installation de tirants afin de renforcer la structure, reprise totale des joints). L'estimation évoquée porterait plutôt sur 140 000€HT en intégrant le remplacement de la chaudière, le changement des fenêtres du grenier et la remise en état de la couverture et des lucarnes. Quoiqu'il en soit des travaux de protection vont être mis en place afin d'éviter une aggravation des dégâts constatés.

Philippe FERCOQ demande si le fait de ne pas tenir compte des préconisations du diagnostic ne risque pas à plus ou moins long terme de fragiliser le bâtiment ?

Jérôme DELAPLACE explique que pour le moment sont attendus les devis pour évaluer l'action à mener. Une rencontre est également envisagée avec Logéal afin d'évoquer un éventuel partenariat public/privé dans le cas où la commune serait dans l'obligation de démolir le bâtiment et de reconstruire. S'il est possible de réaliser des travaux de consolidation du bâtiment à un coût modéré, il sera indispensable de prévoir un escalier extérieur pour l'éventuel évacuation des enfants présents dans le dortoir.

2. L'équipe technique a-t-elle bénéficié d'horaires spécifiques pendant les jours où il a fait très chaud ?

Tout à fait l'équipe technique a bénéficié d'un aménagement de leurs horaires en débutant à 6h00 le matin.

3. Qu'a-t-il été mis en œuvre pour les plus fragiles lors des jours de canicule (en dehors de la mise à disposition de la salle des fêtes) ?

Réponse : Un groupe d'élus (Nathalie BEY, Fabienne HAVARD, Sophie DALLE, Gervais RACINE, Isabelle BLONDEL et Bernadette JOUR) a appelé tous les matins les personnes vulnérables. Gervaise RACINE a rendu visite à une personne qui ne pouvait se déplacer. Elle lui a apporté quelques courses.

Pour ce qui concerne la mise à disposition de la salle des fêtes, celle-ci a été peu suivie. La montée des températures a été subite. Il convient d'affiner la communication. Le comité des Lilas pourrait être associé à la démarche et un transport des personnes pourrait être envisagé.

Philippe FERCOQ demande ce qui est prévu pour les enfants notamment le centre aéré et l'école.

Jérôme DELAPLACE informe que des brumisateurs ont été achetés pour le centre aéré. Il n'y a pas eu d'autres demandes.

Hélène MARTIN indique qu'il serait souhaitable d'être plutôt force de propositions plutôt que d'attendre les demandes. Un développement des actions pour l'ensemble de la population serait intéressant.

4. Serait-il possible de bénéficier d'un lieu de réunion/accueil une fois par mois pour les conseillers de l'opposition ?

Réponse : Bruno MATTON indique que l'article L.2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un local peut être mis à disposition dans les communes de + de 3 500 habitants étant en dessous de ce seuil. Il n'est pas donné de suite favorable à la demande.

5. La rencontre avec les médecins évoqués lors du dernier conseil a-t-elle eu lieu ?

Réponse : Le docteur MORLET a été reçu. Un rendez-vous avec le docteur Gillet est prévu. Une démarche auprès de l'ARS est en cours. La réalisation d'une vidéo promotionnelle est en cours d'étude.

6. Est-il possible d'avoir des informations sur l'organisation du Rally Cidre et Pommiers

Réponses : Le vendredi 21 août : stationnement en Parc fermé à l'ancien collège.

Les véhicules arriveront de Flamanville, les vérifications se feront Place du marché. Au retour les véhicules seront stationnés à l'ancien collège en parc fermé.

Le dimanche 23 août départ de la spéciale Route d'Ectot-l'Auber CD67.

INFORMATIONS DIVERSES :

La commune s'est inscrite à « Village fleurie » dans la catégorie « embellissement de la commune ».

Point sur les commissions :

Commission Travaux : Jérôme DELAPLACE expose les projets et travaux en cours.

Lors de la commission ont été évoqués ce qui a été fait depuis les élections. Un état des lieux a été établi. Il est précisé qu'aucun devis a été signé :

- EMASY : Lucarne dangereuse ayant nécessité l'interdiction d'utilisation de l'étage. Il est projeté le retrait de la lucarne qui sera remplacée par un velux, la remise en état de la toiture en changeant les crochets qui n'étant pas en inox sont très cassants et l'étanchéisation du toit terrasse. Voir si subvention possible
- VOIRIE : La mise en place de feux pédagogiques a été évoquée. 1 à l'entrée Route de Tôtes proximité du cimetière et un second à l'entrée en venant d'Yvetôt à hauteur de la caserne des pompiers. On a été évoqué également la mise en place de miroir à la sortie du lotissement quartier Sud et Rue du Chardonneret. Côté salle Cartier, les miroirs vont être nettoyés.
- Trois TOTEM porte bâches pour l'annonce des manifestations de la commune ou des associations afin d'harmoniser les bâches. Ceux-ci pourraient être positionnés à l'entrée de Yerville Route de Tôtes, dans la zone et un à la place des panneaux « Fleurs », celui-ci sera installé à l'école.
- Aménagement de la sente d'accès au foyer Les Lilas : suppression des cailloux pour la rendre accessible avec rehaussement du passage piétons pour éviter de descendre du trottoir
- Sécurisation collège : Explication du projet retenu en 2025.
- Horloge de l'église : remise en état
- Suite au diagnostic « voirie », des devis sont attendus pour l'impasse Fleurie, la rue des Bassins, la résidence des Frênes, la rue de la Myre.

La prochaine commission se réunira le **9 juillet à 18h30**

Commission Jeunesse et Cadre de vie : Caroline LEFEBVRE expose les projets :

- Un nouveau logiciel va être mis en place afin de permettre des inscriptions plus fluides pour les usagers mais aussi dans l'utilisation par l'agent. Celui-ci devrait être opérationnel à la rentrée de septembre
- Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir aux tarifs EMASY pour la rentrée 2027-2028
- Un groupe de travail va mener une réflexion relative à la communication en interne et vers les usagers d'EMASY
- Portes ouvertes le 27 juin à Jean d'Ormesson
- Réflexion sur le lieu d'organisation du spectacle de Danse
- Un groupe de travail est constitué afin de réfléchir aux tarifs proposés pour les accueils de loisirs mais également aux programmes
- Mise en place d'un conseil municipal des jeunes
- Personnes âgées : comment intégrer les personnes isolées, leur proposer des activités (café échange, jeux, lecture, soirée, petits spectacles...)

Commission Culture/Vie associative : Bertrand CALTOT expose les projets :

- Revoir les conventions avec les associations et l'occupation des salles
- Fête de la musique organisée par l'association YAA en parallèle de la coupe finale du district foot de la Seine Maritime
- Feu d'artifice organisé par la commune le 13 juillet à 23h sous le thème « Variété française » avec possibilité d'une soirée « Guinguette » avant le feu d'artifice organisée par l'YAA
- Remise en état des locaux de l'ancien trésor public pour l'accueil d'associations
- Organisation du 11 novembre : participation des élèves de l'école (classe de M. THOUMYRE), une demande a été adressée à l'école de musique
- Réunion à prévoir pour planification de l'occupation des salles et manifestations pour 2026-2027

La prochaine commission se réunira le **29 juillet à 18h00**

DATES A RETENIR :

- Participation au ramassage des déchets : 17 juin à 14h30
- Cérémonie du 18 juin à 11h à la gendarmerie
- Fête de la musique les 20 et 21 juin 2026 ainsi que finale de la coupe de district de foot de Seine-Maritime
- Remise des calculettes à l'école Jules Guéville le 2 juillet (l'heure reste à préciser)
- Conseil municipal le 7 juillet à 19h
- Feu d'artifice le 13 juillet

La séance est clôturée à 22H10

La secrétaire de séance,



Gervaise RACINE

Le Maire,

Bruno MATTON

